

Création du  
Conseil Extra municipal  
de la Laïcité et du Vivre Ensemble  
de Tourcoing



**Tourcoing**  
La Créative

Dossier de presse – novembre 2010



## 1. COMMUNIQUE DE PRESSE

### Tourcoing crée un Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble... Une première en France.

La Ville de Tourcoing se rassemble autour de la laïcité et crée un Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble (CELVE). Cette instance singulière a pour vocation d'analyser et de conseiller la Ville sur les enjeux de la laïcité et du vivre ensemble dans les lieux de vie sociale et collective de la commune.

L'installation du CELVE de Tourcoing aura lieu Samedi 27 novembre, à 11h, sous le parrainage de 2 figures nationales de la Laïcité : Christian Delorme et Rachid Benzine.

#### POURQUOI LA CREATION D'UN CELVE A TOURCOING ?

« *Tourcoing a la chance d'être riche de multiples cultures, de différentes religions. Dans ce contexte positif de diversité, il nous apparaît essentiel de rappeler notre attachement à la laïcité comme règle de vie commune.* » Michel-François Delannoy, maire de Tourcoing, à l'initiative de la création du CELVE.

Par cette démarche concrète, la Ville de Tourcoing se mobilise autour d'une **volonté commune de porter un projet sociétal égalitaire et fraternel**, refusant les exclusions, les discriminations, le racisme ou encore le repli communautaire. En effet, le Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble vise à la construction d'une société pluraliste, respectueuse de la diversité des origines, des trajectoires, des croyances et des pensées de l'ensemble de la population tourquennoise.

#### QUEL ROLE ?

Le **CELVE est un organe consultatif** qui éclaire les décisions de la Municipalité, en rassemblant les analyses et expertises de chacun de ses membres, autour des questions du vivre ensemble. Il émet des avis et rapports sur les questions dont il est saisi par le Maire, ou sur les modalités de mise en œuvre du principe républicain de laïcité sur le territoire communal.

Il assure également **une fonction de veille** sur l'évolution des pratiques et attentes des Tourquennois et de la société sur la question de la laïcité.

Enfin, il peut être **force de proposition** et d'initiatives concernant la laïcité et le vivre ensemble. Il peut pour cela faire participer les citoyens à la réflexion.

#### CONSTITUTION DU CELVE

Le Conseil extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble a été constitué lors du Conseil municipal de Tourcoing du 24 juin.

Il est composé de 3 collèges :

- 10 **représentants des principales sensibilités religieuses sur le territoire communal** : 4 représentants de l'Eglise Catholique (2 titulaires et 2 suppléants), 4 représentants de la Religion Musulmane (2 titulaires et 2 suppléants) et 2 représentants de l'Eglise Réformée.
- 4 **représentants du COTAL** (Comité Tourquennois des Associations Laïques, 2 titulaires + 2 suppléants) et 4 **personnalités de la société civile** (4 titulaires),
- 5 **membres du Conseil municipal**

Et est présidé par le Maire de Tourcoing.

Dans les désignations, une stricte parité hommes/femmes est respectée. Les membres sont désignés pour la durée du mandat municipal.

#### L'installation officielle du Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble aura lieu Samedi 27 novembre, de 11h à 13h, en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Tourcoing

Sous le parrainage de :

- **CHRISTIAN DELORME** « curé des Minguettes », un des initiateurs de la Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme (1983), et très impliqué dans le dialogue inter-religieux, particulièrement avec les Musulmans.
- **RACHID BENZINE**, universitaire islamologue, enseignant à l'IEP AIX master « Religions et société », chercheur associé à l'observatoire du religieux, a enseigné à Louvain-la-Neuve et à la faculté protestante de Paris. Co-Directeur de la collection « Islam des Lumières » éd.A. Michel. Tous les deux ont co-écrit « *Nous avons tant de choses à nous dire* » éditions A. Michel, 1998



## 2. LANCEMENT OFFICIEL DU CELVE – 27 NOVEMBRE 2010

### Programme Samedi 27 novembre de 11 h à 13 h Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Tourcoing

- 11h : DISCOURS d'OUVERTURE par le MAIRE DE TOURCOING
  
- INTERLUDE musical par la CHORALE DU LYCEE GAMBETTA
  
- PRESENTATION DES 24 CONSEILLERS DU CELVE
  - Appel des conseillers
  - Présentation de chacun des collègues
    - collège des élus (5) ,
    - représentants des sensibilités religieuses : Eglise réformée (2) , catholique (4) , musulmane (4),
    - représentants des mouvements laïcs (4),
    - représentants de la société civile (4)
  
- INTERLUDE musical par la CHORALE DU LYCEE GAMBETTA
  
- INTERVENTION DES 2 PARRAINS
  - **CHRISTIAN DELORME** « curé des Minguettes », un des initiateurs de la Marche pour l'égalité des droits et contre le racisme (1983), et très impliqué dans le dialogue interreligieux, particulièrement avec les Musulmans, et
  - **RACHID BENZINE**, universitaire islamologue, enseignant à l'IEP AIX master « Religions et société », chercheur associé à l'observatoire du religieux, a enseigné à Louvain la Neuve et à la faculté protestante de Paris. Co-directeur de la collection « Islam des Lumières » éd.Albin Michel

**C.DELORME et R.BENZINE** ont co-écrit « Nous avons tant de choses à nous dire » éd.Amichel , 1998
  
- CONCLUSION PAR HOUARI BOUISSA, Conseiller municipal délégué à la laïcité et au vivre ensemble
  
- CHANT FINAL par la CHORALE DU LYCEE GAMBETTA
  
- POT DE L'AMITIE



## 3. REGLEMENT INTERIEUR DU CELVE

### Préambule

« La laïcité est fondée sur trois principes : liberté de conscience, égalité des droits de tous les êtres humains et nécessaire séparation de la politique et de la religion. Un Etat laïc doit garantir à tous la liberté de croire ou de ne pas croire, traiter à égalité croyants et incroyants et permettre à tous d'exprimer leurs opinions spirituelles, agnostiques et athées »

Jean-Paul Scot, Tourcoing, 9 décembre 2009

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Les administrations de l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics veillent au respect des droits et libertés.

Le Conseil Tourquennois de la laïcité et du vivre ensemble est rassemblé autour d'une volonté commune de porter un projet sociétal égalitaire et fraternel, refusant les exclusions, les discriminations, le racisme ou encore le repli communautaire.

L'engagement de chacun de ses membres vise à participer activement à la construction d'une société pluraliste, respectueuse de la diversité des origines, des trajectoires, des croyances et des pensées de l'ensemble de la population tourquennoise.

Le présent règlement formalise la volonté de partager cette ambition, de se réunir autour de valeurs universelles, de promouvoir l'égalité des droits pour chacun et d'assurer le Vivre Ensemble à Tourcoing.

Ce règlement s'inscrit dans le respect de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, de la Constitution Française, de la Charte de la laïcité dans les services publics.

### 1. Création, composition et rôle du Conseil extra-municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble

#### 1.1. Création du Conseil

Le Conseil Municipal de Tourcoing a décidé dans sa séance du 24 juin 2010 , de créer un Conseil extra-municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble, dans le cadre de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales qui autorise le Conseil Municipal à créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

#### 1.2. Composition du Conseil

Conformément à l'article L 2143-2, la composition du Conseil extra-municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble est fixée par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire.

Il comprend des représentants des principales sensibilités religieuses représentées sur le territoire communal, des représentants des associations locales dont l'objet porte sur la défense et la promotion du principe de laïcité, des personnalités qualifiées membres de la société civile, des membres du Conseil Municipal, dont le Maire.

Le Conseil est composé à parité d'hommes et de femmes ; cette disposition implique que chaque sensibilité religieuse ou association est représentée par deux membres, de sexe différent.

Le Conseil est présidé par le Maire ou par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.



Les membres du Conseil sont désignés pour la durée du mandat municipal. En cas de disparition, démission ou défaillance d'un des membres, le Conseil Municipal pourvoira à son remplacement dans les meilleurs délais.

### 1.3. Objet et rôle du Conseil

Le Conseil extra-municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble a vocation à rassembler les analyses et les expertises de chacun de ses membres, autour des enjeux de la laïcité (telle que définie ci-dessus) et du vivre ensemble dans les lieux de vie sociale et collective existants dans l'espace communal.

Le Conseil a ainsi pour mission d'apporter son éclairage et sa contribution sur la manière de conjuguer les principes de tolérance de la diversité des opinions et des croyances, et de respect de la singularité de chaque individu, avec la volonté de faire société, de vivre ensemble de façon fraternelle et solidaire.

#### 1.3.1. Une fonction consultative

Le Conseil a en premier lieu un rôle consultatif permettant d'éclairer les décisions de la Municipalité et du Conseil Municipal.

Il émet des avis et des rapports sur les questions dont il est saisi par le Maire.

Le Conseil émet également des avis et des recommandations sur les modalités de mise en œuvre du principe républicain de laïcité sur le territoire communal.

#### 1.3.2. Une fonction de veille

Outre ce rôle consultatif, le Conseil assure une veille quant à l'évolution des pratiques et des attentes des habitants de la ville et plus largement de la société, à propos des enjeux de laïcité et de vivre ensemble.

A ce titre, le Conseil a la possibilité de se saisir et de mettre à l'ordre du jour de ses débats, tout sujet concernant les enjeux précités, en vue d'apporter sa contribution et son éclairage auprès des forces vives locales.

#### 1.3.3. Une fonction de proposition et d'initiatives

Le Conseil pourra être également force de propositions et à ce titre, participer à la vie de la Cité. Il pourra ainsi transmettre au Maire toute proposition concernant les questions de la Laïcité et du Vivre Ensemble.

Le Conseil pourra également faire participer les citoyens à la réflexion, sous diverses modalités, en vue de leur faire partager les enjeux du Vivre Ensemble sur le territoire communal.

Toutefois ses propositions et initiatives ne devront s'inscrire que dans la finalité du Vivre Ensemble.

## 2. Organisation et Fonctionnement

### 2.1. Cadre

Le présent règlement, approuvé par le Conseil Municipal, résulte d'un travail collectif réalisé par l'ensemble des membres du Conseil extra-municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble.

Le Conseil est institué dans le cadre de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et représente une des formes de concertation et de participation des habitants à la vie locale prévues par la loi. Il ne dispose pas de personnalité juridique propre.

### 2.2. Organisation et modalités de fonctionnement



Le Conseil se réunit régulièrement à l'initiative et sur convocation de son Président. Tout membre dispose toutefois de la possibilité de solliciter par écrit le Président en vue de réunir le Conseil et de proposer un point ou un sujet à l'ordre du jour.

S'agissant d'une instance consultative, le Conseil siège quelque soit le nombre de membres présents. Les membres suppléants siègent avec les membres titulaires, mais n'ont alors pas voix délibérative.

Un ou plusieurs membres peuvent être amenés à apporter une contribution volontaire ou sollicitée par le Président du Conseil.

Le Président peut également proposer la mise en place de groupes de travail internes sur un sujet précis.

Le Conseil peut auditionner ou inviter un élu municipal ou un responsable associatif afin de recueillir son point de vue ou son témoignage sur un sujet précis.

Les avis et recommandations du Conseil sont formulés par écrit et adressés au Maire. Ces contributions expriment l'opinion majoritaire des membres du Conseil ; elles peuvent toutefois comporter en annexe les points de vue particuliers des représentants des différentes sensibilités religieuses ou des associations.

Pour son fonctionnement (convocation, comptes-rendus, locaux de réunion), le Conseil bénéficie du soutien logistique et administratif des services de la Ville, dans la limite de leurs attributions. Le secrétariat de séance sera également assuré par un agent municipal et un compte-rendu de séance sera transmis à chacun des membres.

### **3. Engagements des membres du Conseil**

Les membres du Conseil de la Laïcité et du Vivre Ensemble s'engagent à participer régulièrement à ses travaux et à apporter leur éclairage afin de contribuer au traitement des enjeux locaux de Laïcité et de Vivre Ensemble.

En cas d'absences répétées et non excusées à trois réunions du Conseil, le Président du Conseil pourra constater la défaillance du membre concerné et demander au Maire, président du Conseil Municipal, de désigner un nouveau membre.

Les membres s'engagent à participer au dialogue et à la réflexion organisés dans le cadre du Conseil de la Laïcité et du Vivre Ensemble, dans un esprit d'ouverture et de tolérance, animés par l'objectif de faire progresser le respect de la diversité et le vivre ensemble sur le territoire communal.

Les membres s'engagent à renoncer à tout prosélytisme dans le cadre de leur participation au Conseil.

### **4. Engagements de la Ville de Tourcoing**

La Ville de Tourcoing s'engage à respecter une stricte neutralité à l'égard des différentes sensibilités religieuses ou philosophiques. En particulier la Ville renonce à financer toute action à caractère culturel ou philosophique, autre que celles présentant un caractère philanthropique ou visant à développer les échanges.

La Ville s'engage à réunir régulièrement le Conseil de la Laïcité et du Vivre Ensemble et à solliciter son expertise, notamment pour éclairer ses prises de décision.

La Ville s'engage à apporter les moyens techniques nécessaires aux travaux du Conseil, et le cas échéant à la réalisation d'une action à visée collective et laïque proposée par le Conseil, dans la limite de ses attributions et compétences.

La Ville s'engage à promouvoir le dialogue et la rencontre des habitants.



## 4. LES MEMBRES DU CELVE

### ► Présidence par le Maire

### ► Elus

- Houari Bouissa, Conseiller municipal délégué à la Laïcité et au Vivre ensemble
- Sylvie Boudry-Lhermite, Adjointe au maire en charge des solidarités sociales et des personnes âgées
- Thérèse Kozlowski, Adjointe de secteur Sud
- Yves-Marie Jade, Conseiller municipal
- Gérald Darmanin, Conseiller municipal

### ► Représentants des sensibilités religieuses

#### Eglise Réformée

- Christian Chomez, Titulaire
- Marlis Chomez, Titulaire

#### Eglise catholique

- Père Samain, Curé de la paroisse Saint Christophe, Titulaire
- Nathalie Willemetz, Titulaire
- Barnabé Nkondo, Suppléant
- Nathalie Demets, Suppléant

#### Religion musulmane

- Hassen El Amine, Président de la Mosquée de la Croix-Rouge (association marocaine pour le dialogue et la solidarité), Titulaire
- Zakia Meziani, Présidente de l'association ARDLFM (association pour la reconnaissance des droits et libertés aux femmes musulmanes), Titulaire
- Mohamed Boultif, Président de la Mosquée du Clinquet (association « Lis au nom de ton seigneur »), Suppléant
- Houria Cheurfi, Présidente de l'Association Solidarité Tourcoing Rafah, Suppléant

### ► Représentants d'associations locales en faveur de la Laïcité

- Daniel Villebasse, Président de l'Union Post-Scolaire, Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, Titulaire
- Liliane Ackou, Membre DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, Titulaire
- Daniel Callewaert, Président du district de Tourcoing des DDEN, Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques, Suppléant
- Karine Pillaert, Membre de l'Union Post-scolaire, Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques, Suppléant

### ► Membres de la Société civile

- Luc Debacker, Président de la Maison des Associations de Tourcoing, Titulaire
- Odile Buirette, Titulaire
- Bernard Delebecque, Membre du CESET (Conseil Economique Social et Environnemental Tourquennois), Titulaire
- Martina Partoes, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, Titulaire